



PROCES VERBAL  
N°49/CNCMP/2015  
DU 02/12

L'an deux mille quinze et le mercredi DEUX DECEMBRE à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

**Etaient présents:**

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**Etait absente**

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES  
INFRASTRUCTURES**

1°-*Examen* du projet de marché par entente directe relatif à la sureté et à la sécurité des installations portuaires, *lettre n°311/CPMP/SI* reçue le 25 novembre 2015.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec MSP-SA pour un montant de 60.468.960 UM TTC et une durée des prestations d'une année.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/PNBA**

2°-*Examen du* dossier d'appel d'offres international relatif à la fourniture et l'installation de deux (02) stations de dessalement et de trois (03) unités de production d'énergie renouvelable à Ten alloul, Teichott et R'gueiba ; *réf lettre n°0594/CPMP/SS* reçue le 23 novembre 2015.

*(Handwritten signatures and initials)*

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE**

*3°-Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réfection de deux digues dans la commune de Soudoud (Tagant), *réf lettre n°474/CPMP/Ssou* reçue le 27 novembre 2015.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF**

*4°-Examen* du projet de marché relatif à l'acquisition et l'installation d'un matériel informatique (lot2) au profit des établissements d'enseignement professionnel, *réf lettre n°99/CPMP/DPEF* reçue le 25 novembre 2015.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec l'entreprise NOSOMACI pour un montant de 54.078.780 UM HT avec un crédit d'impôt de 15.620.496 UM et un délai de livraison de soixante (60) jours sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*5°-Examen* du rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de cinq (05) lots d'équipements au profit des établissements d'enseignement professionnel, *réf lettre n°100/CPMP/DPEF* reçue le 27 novembre 2015.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*6°-Examen* du projet d'avenant au marché relatif au suivi des travaux de construction de la faculté des lettres et des sciences humaines, *réf lettre n°103/CPMP/DPEF* reçue le 01 décembre 2015.

Décision

*Les éléments fournis ne justifient pas la passation de cet avenant.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL**

*7°-Examen* de la demande de la CPMP/SR de rendre infructueux l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation des barrages de Loureima et Bougueila dans le Gorgol et Lekleibiya, dans le Guidimakha, *réf lettre n°641/CPMP/Sr* reçue le 30 novembre 2015

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la demande de la CPMP/SR de rendre infructueux ledit appel d'offres.*

*8°-Examen* du dossier de pré-qualification des travaux d'aménagement de la cuvette du lac R'kiz, *réf lettre n°633/CPMP/Sr* reçue le 30 novembre 2015.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit dit dossier de pré-qualification sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*9°-Examen* du rapport d'évaluation corrigé des manifestations d'intérêt relatives aux études APD/DCE et le contrôle des travaux de faucardage/curage de l'axe hydraulique du Gouère Est (10 km), de la construction d'un canal d'irrigation et d'une station de pompage, de l'extension du périmètre de M'pourrie(760 ha), de la réhabilitation de 840 ha du périmètre de M'pourrie, de l'aménagement du périmètre de Dieuk (160 ha) et de l'aménagement du périmètre irrigué de Mbakh (680 ha), *réf lettre n°631/CPMP/SR* reçue le 24 novembre 2015.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit dit rapport d'évaluation corrigé des manifestations d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

*10°-Examen* de la demande de la CPMP/SS de rendre infructueuse la demande de propositions relative à l'étude sur la suggestion des noms de domaines en .mr, *réf lettre n°612/CPMP/SS* reçue le 01 décembre 2015.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la demande de la CPMP/SS de rendre infructueuse ladite demande de propositions.*

## COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

*11°-Examen* du projet de marché relatif aux travaux de réalisation de huit (08) réseaux d'AEP et leur raccordement aux stations de pompage solaire dans des localités de Taslah, d'Oum Elkhez, de guengla, de Ambaye d'Etguig et de Bir El Barka dans la wilaya de l'Assaba, de Leyrdi dans la wilaya du Brakna, et de Ouad Elmkehr dans la wilaya du Tagant plus le site de Maale dans le Brakna, *réf lettre n°441/CMSSBIE* reçue le 02 Décembre 2015

*Mij* *d*  
*JB* *W*  
*CBM*

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement GENERTEL/CDS pour un montant de 241.375.900 UM HT avec un crédit d'impôt de 56.068.504 UM et un délai d'exécution des travaux de douze (12) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

*Signature*



Les Membres du Comité Permanent

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine

- Brahim Ould Hamed

- Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Représentant contrôle financier

Abderrahmane Abdoul